MAIRIE DE CHAMPVOUX

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2022**

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt -deux, le treize janvier à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Champvoux, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis ROUEZ, Maire.

**Présents :** M. ROUEZ Jean-Louis, Mme Anne GILBERT, M. DUCH Jean-François, (adjoints), M. BARDIOT Antoine, M. ACHDJIAN Azade, M. JOHNSON Kwaku, Mme GOULIART Nathalie, Mme CROSNIER Céline, Mme GOULARD Stéphanie

**Absent excusé :** M. GILLES Nicolas

**Secrétaire de séance :** M. DUCH Jean-François

Le compte rendu de la séance précédente a été lu et approuvé.

L'ordre du jour a été le suivant :

***SUBVENTION DETR***

Comme évoqué lors du dernier conseil municipal dans le point du jour des travaux d’investissements, il a été proposé le changement des huisseries de la salle des fêtes. Changement de l’ensemble des fenêtres et de la porte de secours. Après avoir demandé des devis le montant s’élève à un montant de 14 929.41.

Le Maire propose que ces travaux soient retenus dans le cadre de la subvention DETR 2022

Après exposés, les membres du conseil municipal ACCEPTENT cette proposition.

***SUBVENTION DCE***

Lors de notre dernière séance il a été prévu de demander la subvention dotation cantonale sur l’achat des tables de la salle des fêtes. Les illuminations de Noël étant plutôt en mauvais état, le Maire propose de les renouveler et que cet achat soit retenu dans le cadre de la DCE 2022

Après délibération, les membres du conseil municipal ACCEPTENT cette proposition

.

***PANNEAUX AGRO-VOLTAÏQUES***

Suite à la rencontre entre M. FABRY Jean-Baptiste et les membres du conseil municipal, le Maire rapporte à ce sujet qu’une délibération peut être prise pour lancer l’étude de faisabilité du champ de panneaux agro-voltaïques, mais que cela n’a aucun caractère obligatoire, ni règlementaire. La ou les sociétés porteuses du projet peuvent s’affranchir de toute délibération pour lancer leur étude. Après discussion, le maire propose aux membres présents des pistes de réflexion afin de pouvoir délibérer et de procéder à un vote lors d’une prochaine réunion. Les élus souhaitent faire une enquête auprès d’autres communes sollicitées pour des projets similaires, et connaître leur réaction face à cette situation ce qui permettrait de se positionner.

***QUESTIONS DIVERSES***

Aucune

Séance levée à 21H30